

COMPTE RENDU DE LA REUNION APRC
DE LA REGION SUD-AQUITAINE (64 et 65)
Pau le samedi 22 juin 2024

Notre équipe locale était quasiment au complet avec Josiane et Laurent E., Lucette et Benoît G., Michel C., Léon L. et François M. Il ne manquait que François L.

Nous venions de recevoir la veille le Bulletin AGIR rendant compte de **l'AG de mars**. Nous bénéficions en outre du témoignage et des impressions des deux participants de notre groupe, Josiane et Laurent. Grâce à eux, nous avons mieux fait connaissance avec notre nouvelle présidente et avec les nouveaux élus au CA.

Nous notons **un certain changement de paradigme** en constatant par exemple que 5 des 6 membres du bureau étaient désormais des femmes. Qu'il est loin le temps où le gros des « troupes » de l'Aprc était constitué par des ex diocésains... Ceux-ci sont encore là constituant la troupe des vieux fidèles mais ce n'est plus parmi eux que se recrutent les nouveaux adhérent-e-s. Les nouveaux gisements semblent constitués majoritairement par des communautés culturelles féminines. Bref, en vieux briscards que nous sommes tous les 7, nous constatons combien les temps changent et qu'il nous fallait rester solidaires dans l'association tout en acceptant de faire confiance aux « nouvelles et nouveaux » qui prennent en main son devenir.

Tous nos encouragements vont donc à la nouvelle équipe du CA et tout particulièrement à notre présidente car nous savons le rôle essentiel qu'elle aura à jouer comme cheffe d'orchestre de ce nouvel ensemble.

A propos du renforcement d'équipes juridiques locales, si nous en comprenons la nécessité pour accompagner les « impétrants » dans leurs premières démarches, il nous semble plus difficile d'envisager de prendre en charge la totalité de la démarche, en particulier la rédaction des documents à remettre au juge. Ne s'improvise pas Joseph A. qui veut.

Nous avons souligné l'importance que désormais des communautés religieuses, essentiellement féminines d'ailleurs, aient été sensibilisées à la question des mises à jour de cotisations et qu'elles imposent cette solution malgré les réticences de la Cavimac. Cette démarche fait-elle boule de neige ? Et pourquoi les communautés masculines n'ont pas embrayé à leur tour ? Affaire de meilleure sensibilité féminine dans l'approche des réalités sociales et du vécu des personnes peut-être ?

Comme noté en page 12 du bulletin, il nous semble important de **veiller au caractère laïque de notre association** « en restant fidèle aux principes de neutralité politique et religieuse » pour que chacun s'y sente à l'aise et respecté.

Pour ce qui est des **partenariats divers** que nous pouvons nouer, notre groupe est tout à fait d'accord pour que cette démarche soit poursuivie. Pour autant « l'idée d'adhérer à une grande structure » (voir page 13) dans laquelle nous risquerions d'être noyés et finalement de disparaître nous semble devoir être écartée. Continuons d'exister pour apporter notre compétence spécifique en matière de retraites.

Le questionnaire « ressources » pour l'ESAN. 5 sur 5 : nous y avons tous répondu. Les revenus d'un de nous comprenaient une majoration de 10% pour enfants qu'il avait signalée et ceux d'un autre une majoration pour surcote qu'il n'avait pas signalée. Ce genre de situation ne va-t-il pas fausser les résultats de l'enquête ? Comment y remédier puisque le questionnaire ne prévoyait pas ces cas qui ne doivent pas être isolés ? Plus généralement : quel est le résultat de la collecte de ces données ? Comment se passe leur traitement ? Aurons-nous une présentation des résultats ? Quelle suite leur sera donnée ? Bon courage à l'équipe qui va s'atteler à ce travail.

USM 2, ACR et ASPA : Michel, notre spécialiste en matière de calcul des droits, nous a fait à nouveau remarquer que le chiffrage USM2 du tableau de bord de l'assuré (page 2 du bulletin AGIR) est totalement erroné et n'a pas été actualisé depuis sans doute 2016 ! Un contrôle post réunion montre que les chiffres pour l'ASPA ne sont également pas à jour. Nous n'avons pas pu vérifier les chiffres pour l'ACR (spécificité Cavimac) mais il y a des chances qu'ils soient eux aussi obsolètes.

Michel avait signalé plusieurs fois l'anomalie concernant l'USM2, sans résultat. Du coup, il propose une solution radicale : supprimer les chiffreages pour s'en tenir à l'énoncé des droits et des démarches utiles pour y accéder. Une majorité est d'accord avec lui.

François propose une autre piste : confier à un adhérent (membre du CA ou pas) le soin de fournir à qui de droit (rédacteur en chef ou imprimeur) un tableau à jour lors de la parution de chaque bulletin.

Par ailleurs, Léon, qui est dans ce cas, demande, à juste raison, qu'on ajoute « les religieux(es) ayant eu un ministère sous l'égide d'une autorité diocésaine » à la rubrique des ayant droit à l'USM2.

L'été sera chaud, peut-être... Nous le souhaitons le plus réconfortant à toutes et tous.
Quant à nous, nous nous retrouverons le samedi 26 octobre.